

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20191 - 78ÈME ANNÉE

Filière canne : communiqué du Parti communiste réunionnais

PCR : « Tereos ne peut pas continuer à entraver la vie économique et sociale de La Réunion »

Le PCR « salue l'union des syndicats des planteurs. En faisant le rassemblement sur l'essentiel, l'augmentation du revenu des planteurs, les syndicats ont fait avancer la cause de tous les planteurs. Les planteurs ainsi montrent la voie pour les autres batailles à mener ». Au sujet de Tereos, seul industriel qui refuse pour le moment d'augmenter le revenu des planteurs, « son comportement constitue un trouble manifeste à l'ordre public ». Enfin, le PCR constate que plusieurs syndicats ont indiqué que les planteurs sont prêts à s'organiser pour gérer les usines à la place de Tereos, ce qui permettra aux planteurs de bénéficier de toute la plus-value et de la transparence. Le rachat des deux usines pour l'euro symbolique est une mesure proposée par la mise en œuvre.

Le Parti communiste réunionnais salue l'union des syndicats des planteurs. En faisant le rassemblement sur l'essentiel, l'augmentation du revenu des planteurs, les syndicats ont fait avancer la cause de tous les planteurs. Les planteurs ainsi montrent la voie pour les autres batailles à mener : baisse des prix, lutte contre la pauvreté et le chômage, garantie d'un revenu suffisant pour vivre dignement à La Réunion.

Les négociations de la Convention canne ont montré que le principal obstacle à la paix sociale dans ce secteur est Tereos. En effet, tous les autres industriels sont prêts à investir pour augmenter la production de cannes, et donc le revenu des planteurs. L'union des syndicats des planteurs a permis d'obtenir la garantie de 14 millions de l'État, une aide d'État, qui pourront être revalorisés.

Mais aujourd'hui encore, Tereos n'est pas sur cette ligne. Il veut garder pour lui deux-tiers des bénéfices des sucres. Le PCR rappelle qu'avant 1969, deux-tiers de la totalité des profits de tous les produits de la canne, dont le sucre, revenait de droit aux planteurs. Les syndicats revendiquent un partage 50-50. Cette concession pour faire démarrer la campagne sucrière n'est pas acceptée par Tereos.



Les usines Tereos à La Réunion appartiennent à une filiale d'une coopérative de planteurs de betteraves. Ces betteraviers se partagent donc les revenus de la plus-value de leurs betteraves, en y ajoutant en plus les bénéfices que Tereos fait à La Réunion, grâce au travail des planteurs de cannes.

Le PCR constate que plusieurs syndicats ont indiqué que les planteurs sont prêts à s'organiser pour gérer les usines à la place de Tereos. En effet, le départ de Tereos et son remplacement par la coopérative des planteurs réunionnais permettra de garantir que toute la plus-value de la transformation de la canne en co-produits, ainsi que 100 % des bénéfices du sucre restera à La Réunion, et seront partagés entre tous les planteurs qui sont les principaux contributeurs à une filière à l'origine de 20.000 emplois à La Réunion.

Concernant la mise en œuvre concrète, le rachat pour l'euro symbolique des usines Tereos apparaît comme une juste mesure, compte tenu du fait que Tereos refuse de satisfaire aux revendications des planteurs et refuse la transparence. Son comportement constitue un trouble manifeste à l'ordre public.

Fait au Port, ce lundi 11 juillet

Une étude publiée par l'INSEE rappelle l'ampleur de la pauvreté à La Réunion

L'éradication de la pauvreté passe par l'organisation des victimes

L'INSEE, en collaboration avec le Conseil départemental, l'État et la CAF, a publié hier une nouvelle photographie de la situation de la pauvreté à La Réunion. Elle ne fait apparaître que très peu de différence avec un document analogue publié en 2013. Elle relève que près de 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté, et que 120.000 personnes relèvent de la « grande pauvreté ». Ces chiffres datent de 2019, c'est-à-dire avant la crise causée par l'importation du coronavirus à La Réunion, et avant que les spéculateurs ne décident de profiter de la guerre en Ukraine pour augmenter considérablement leurs profits dans la vente des matières premières et de la nourriture, contribuant à une inflation jamais vue depuis plus de 20 ans. Cela signifie que compte-tenu du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter à La Réunion, la proportion des personnes confrontées à des privations matérielles et sociales n'a pu qu'augmenter.

La violence d'un système

La pauvreté n'est pas une fatalité, elle résulte d'un système. A La Réunion, ce système a décidé qu'une moitié de la population doit être condamnée à enchaîner les périodes de chômage et de travail précaire. C'est la conséquence du néo-colonialisme : les transferts publics obtenus sous forme de prestations sociales ou de salaires par la lutte des Réunionnais doivent être dépensés dans des filiales d'entreprises extérieures dont les bénéficiaires sont ensuite rapatriés en Europe. Ainsi, l'argent public est converti en profit privé et ne reste pas à La Réunion. Les conditions sont donc réunies pour rendre impossible le développement de La Réunion sur la base de la création de richesses qui permettent d'aller vers le plein em-

ploi. Or, le chômage est le principal facteur expliquant la pauvreté.

Une autre étude de l'INSEE publiée ce mois-ci a en effet rappelé que si la croissance économique est répartie à La Réunion, son principal moteur est la consommation, notamment soutenue par l'endettement des ménages. Cette hausse de la consommation entraîne une augmentation des importations. Compte tenu de la hausse des prix du transport maritime, décidée aussi par des spéculateurs qui profitent de la guerre en Ukraine pour gonfler leurs profits, la facture explose. La persistance de la pauvreté à La Réunion n'est pas nouvelle. Elle est également commune à toutes les anciennes colonies qui sont devenues des départements français : ils représentent 17 % des pauvres de la République.

Si la France comptait 10 millions de chômeurs et 30 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le gouvernement appliquerait-il la même politique que celle qu'il mène à La Réunion ? Ce n'est pas le cas. Il importe donc de donner aux Réunionnais les leviers nécessaires pour décider de la politique économique et sociale à La Réunion, ils ne pourront faire que mieux.

Le maintien d'une grande partie de la population de la pauvreté souligne aussi toutes les difficultés qu'ont les victimes du système à s'organiser. Nul doute que si ces centaines de milliers de Réunionnais réussissaient à s'organiser, ils constitueraient une force capable de remettre en cause le système qui les traite de la sorte. Rappelons également que contribuer à organiser les victimes de ce système fait partie de l'ADN du Parti communiste réunionnais. Maintenant, il n'y a plus de temps à perdre.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

L'INSEE rappelle le problème essentiel à La Réunion

40 % des Réunionnais sous le seuil de pauvreté, 120.000 victimes de la « grande pauvreté »

Une étude réalisée en partenariat entre l'Insee, le Département de La Réunion, la Direction des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de La Réunion, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, réactualise les données d'une étude publiée en 2013. Elle souligne l'ampleur de la pauvreté à La Réunion et ses conséquences sur les victimes.

« En 2019, près de quatre Réunionnais-es sur dix vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, équivalent à un revenu disponible inférieur à 1 100 euros par mois pour une personne seule et à 2 300 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans [Grangé, 2022]. Ils sont autant à être en situation de privation matérielle et sociale [Robin, 2020] : ces personnes ne sont pas en mesure de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir des conditions de vie acceptables (ne pas pouvoir remplacer des meubles usagés, ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances, etc.) (Pour comprendre). Ces deux façons d'approcher la pauvreté, l'une par les revenus et l'autre par les conditions de vie, sont complémentaires. », écrit l'INSEE.

Pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale

« Le cumul des deux formes de pauvreté concerne environ 3 Réunionnais sur 10. La moitié d'entre eux sont en situation de grande pauvreté : d'une part, ils disposent d'un niveau de vie particulièrement faible, inférieur à 900 euros par mois pour une personne seule et à 1 900 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans et d'autre part, ils déclarent au moins sept privations dans leur vie quotidienne parmi treize ».

« La pauvreté est nettement plus marquée à La Réunion qu'en France métropolitaine, quel que soit le concept considéré. Ainsi, cumuler les deux formes de pauvreté est une situation cinq fois plus fréquente sur l'île. La pauvreté monétaire y concerne une part

de la population près de trois fois plus élevée que dans l'Hexagone, tout comme la pauvreté au sens de la privation matérielle et sociale ».

Grande pauvreté

L'INSEE fait un focus sur les personnes qui sont considérées comme touchées par la « grande pauvreté » :

« En 2018, la grande pauvreté concerne 14 % des habitant-es de La Réunion vivant hors communautés, soit environ 120 000 personnes. Cette part est sept fois plus élevée que dans l'Hexagone [Audoux et Prévot, 2022]. C'est plus qu'aux Antilles et moins qu'en Guyane et à Mayotte. Au total, les quatre départements et régions d'Outre-mer (Drom) historiques rassemblent 17 % de la population française en situation de grande pauvreté.

À La Réunion, la population en grande pauvreté représente la moitié de celle cumulant les deux formes de pauvreté. Les personnes en grande pauvreté sont plus souvent au chômage que celles pauvres à la fois monétairement et en termes de privation matérielle et sociale (41 % contre 37 %) et davantage en mauvaise santé (23 % contre 19 %). Elles sont également un peu plus souvent en difficulté financière (64 % contre 59 %) et plus souvent sans voiture (54 % contre 45 %). La grande pauvreté n'épargne aucune classe d'âge.

Les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont surreprésentées parmi les personnes en grande pauvreté, mais pas davantage que parmi celles qui cumulent les deux formes de pauvreté. En revanche, la population en grande pauvreté est davantage dépendante des minima sociaux ».

Oté

In vré késtyon pou nou : Sète lo dévlopman durab pou nout péi !

Mézami, pou sak la suiv lo mouvman bande plantèr kann La Rényon-mèm si la pankor fini, mèm si ni koné pa ankòr kossa nora dann la konvanssion kann-néna in késtyon d'fon bande plantèr i poze sé d'aprè mwin sète in dévlopman durab pou noute péi avèk l'assurans pou bande plantèr d'gingn zot vi konm k'i fo.

Pou kossa noute dévlopan durab ?

Pars issi ni plante kann, in plante avèk in kantité sou-produi i pé pèrmète an fète in bonpé d'moune La Rényon viv épi travaye dann in multi-produksyon, mèm konm souvan bonpé i di réissi in n'afèr nou la manké dopi lontan noute prop révolissyon indistriyèl avèk biento é sé sak mi souète lagrikiltir bio épi in bon protékssyon pou l'vironeman.

Astèr ni pé domandé pou kossa arienk koméla, alé oir sa i fé lontan demoune la Rényon i poz in vré késtyon konmsa. San krétik lé z'inn é lé z'ot ni pé di, pars i fo lo tan pou lé zidé sirkilé, é lo tan pou demoune konprande dann kèl dirékssion alé pou dévlope nout l'or vèr.

La vitèss néna son tan é noute sossyété lé paré mantalman épi ékonomikman pou nou ariv landroi mi panss ni sava arivé.

In légzanp par bande plantèr pou trape in modèl rényoné é mi panss i tarde pa ni anbèk dann modèl-la é pa solman pou kann, mé galman pou lotosifiozanss alimantèr, lotonomi dann lénèrji, in lélvaz dirab, in pèsh dirab, avèk léfé sa i pé an avoir dsu noute ékonomi épi noute sossyété.

Si sa i ariv konm mi kroi, kèl rovansh pou bande plantèr kann déssèrtin i akuz viv arienk par subvanssion ! Kèl rékonpans pou noute bande konpatriyote i viv in vi dann travaye é in travaye difissil.. Biensir la parti lé pa ankòr gagné.

Shomin granboi sa lé long, pti pa pti pa n'arivé. A bon ékoutèr salu !

Justin